

Une cotisation (forfaitaire) par an et par salarié

TYPE	Adhérents (Secteur de l'AIST 43)	Adhérents Délocalisés (Hors secteur de l'AIST 43)
Cotisation annuelle	78,00 € HT par salarié + 15,00 € HT par salarié en suivi SIR/SMR	120,00 € HT par salarié + 15,00 € HT par salarié en suivi SIR/SMR
Droit d'inscription (1ère année d'adhésion)	10,00 € HT par salarié	
Nouveaux Salariés (en cours d'année)	78,00 € HT par salarié + 15,00 € HT par salarié en suivi SIR/SMR	120,00 € HT par salarié + 15,00 € HT par salarié en suivi SIR/SMR
Retard de paiement	+ 10,00 %	
Absence injustifiée à une visite médicale (ou annulation à moins de 7 jours)	40€ HT par absence	

Services compris dans votre cotisation

- ✓ **Le suivi médical de vos salariés** : Visites médicales et entretiens infirmiers
- ✓ **La rédaction de votre fiche entreprise** : Document réalisé par l'AIST 43 pour recenser vos risques et présentation de votre activité
- ✓ **L'Aide à la rédaction de votre Document Unique d'Evaluation des Risques (DUERP)** : Formation permettant la réalisation de votre DUERP. Ce document obligatoire recense les risques présents dans votre entreprise.
- ✓ **Les sessions de sensibilisations** : Risques psychosociaux, risques chimiques, travail sur écran, e-learning.
- ✓ **Les études ergonomiques** : projets architecturaux, (ré)-aménagement, TMS, Risques psychosociaux, accompagnements de projets...
- ✓ **Les études de l'environnement de travail** : Diagnostics bruit et dosimétrie, ambiance thermique, ambiance lumineuse, mesures et vibrations.
- ✓ **L'analyse de votre risque chimique** : Diagnostics chimiques, ventilation et prélèvements...
- ✓ **L'aide au maintien dans l'emploi de salariés en risque d'inaptitude**

